



## Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- ⇒ **mobiliser** le parc privé pour les besoins de logement en faveur des saisonniers
- ⇒ **proposer** aux employeurs un service d'intermédiation locative afin d'aider et de faciliter le recrutement d'employés saisonniers
- ⇒ **renforcer** le partenariat entre employeurs, bailleurs et collectivité pour une **action solidaire**

## VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

vous êtes propriétaires,  
vous êtes employeurs,

renseignements au **04 50 54 67 58**

Service Logement Solidaire

contacts : **Lætitia Barzan 06 87 20 30 84**

**Muriel Courmont 07 61 55 92 22**

[logement.solidaire@cc-valleedechamonixmb.fr](mailto:logement.solidaire@cc-valleedechamonixmb.fr)



VALLÉE DE CHAMONIX  
MONT-BLANC



# SERVICE LOGEMENT SOLIDAIRE

Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

## MÉDIATION LOCATIVE

### ⇒ PROPRIÉTAIRES

vous disposez d'un logement meublé  
que vous souhaitez louer à la saison

### ⇒ EMPLOYEURS

vous recherchez un logement  
pour votre salarié saisonnier

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### ⇒ PROPRIÉTAIRES

vous louez votre logement toute la saison d'hiver à un employeur (minimum 5 mois), et/ou à la saison d'été

vous mandatez le Service Logement Solidaire pour assurer la gestion et le suivi locatif

### ⇒ EMPLOYEURS

vous êtes le locataire principal du logement et vous le proposez à votre salarié

vous versez la caution et vous garantissez le paiement des loyers

vous mandatez le Service Logement Solidaire qui assure la gestion et le suivi locatif



## LE SERVICE LOGEMENT SOLIDAIRE propose

- ✓ la visite des appartements
- ✓ l'établissement des contrats de location et de sous-location
- ✓ l'encaissement des loyers, pour le compte du propriétaire
- ✓ les états des lieux d'entrée et de sortie
- ✓ le suivi de la location durant le bail (attentif au bon déroulement de la location, il gère les éventuels petits travaux à réaliser pendant toute la durée du contrat de location)

**Propriétaires et employeurs, vous bénéficiez d'une solution souple et sécurisée, avec l'appui du service logement solidaire.**

**Une participation forfaitaire de 200€ par logement et par saison, correspondant aux frais de gestion, vous sera demandée.**

